

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1436

30 juin 2011

SOMMAIRE

Cintinori S.à.r.l.	68883	Tishman Speyer French Venture III S.à r.l.	68910
KION Finance S.A.	68911	Tishman Speyer French Venture II S.à r.l.	68910
Lithonia Holding S.A.	68882	Tishman Speyer French Venture I S.à r.l.	68910
Premier Education Holdings S.à r.l.	68925	Tishman Speyer French Venture IV S.à r.l.	68911
Sedna Europe	68882	Tishman Speyer French Venture VI S.à r.l.	68922
SHU S.à r.l.	68882	Tishman Speyer French Venture V S.à r.l.	68922
SHU S.à r.l.	68882	Tishman Speyer Karlshoefe G.P. S.à r.l.	68922
SHU S.à r.l.	68882	Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l.	68923
SO Bois, Sàrl	68883	Tishman Speyer Q106 G.P. S.à r.l.	68923
Société Internationale de Réalisations Im- mobilières S.A.	68927	Tobema S.A.	68925
Sofiac SA	68883	Tomsif S.A.	68927
Softcapital S.A.	68883	Top Auto S.à r.l.	68927
Sopares	68883	TowerView Fund	68924
Studio 3 S.à r.l.	68907	Transfert S.à r.l.	68927
Studio Coiffure S.à.r.l.	68907	Trendiction S.A.	68924
Sysema S.A.	68907	Trendiction S.A.	68923
Tekimar Holding S.A.	68924	TrizecHahn Europe S.à r.l.	68925
Tekimar Holding S.A.	68924	TS Koenigsallee Holdings LP S.à r.l.	68926
Texhold S.A.	68921	TS Nautilus (Friedrichstrasse) S.à.r.l.	68926
T.F.K. s.à.r.l.	68908	TS Nautilus (Hahnstrasse) S.à.r.l.	68926
The Clover	68925	T.T.F.	68908
Tiscali Financial Services S.A.	68908		
Tishman Speyer Caffamacherreihe S.à.r.l.	68908		
Tishman Speyer French Core III S.à r.l. ..	68909		
Tishman Speyer French Core II S.à r.l. ...	68909		
Tishman Speyer French Core I S.à r.l. ...	68909		

Lithonia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 65.793.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 25 février 2011

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LITHONIA HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011062912/16.

(110070177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

SHU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 109.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011063045/9.

(110071023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

SHU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 109.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011063046/9.

(110071024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

SHU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 109.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011063049/9.

(110071027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Sedna Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 99.779.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2011

L'Assemblée a été informée du décès de Monsieur Nicolas KRUCHTEN survenu le 12 septembre 2010.

Monsieur Laurent Barnich, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, ayant son adresse 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été élu au poste d'Administrateur de la société.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2015.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011063044/14.

(110070516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

SO Bois, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 62.

R.C.S. Luxembourg B 95.791.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063053/10.

(110070149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Sofiac SA, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 59.717.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011063055/10.

(110070825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Softcapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 75.450.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/05/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011063056/10.

(110070180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Sopares, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011063059/9.

(110070385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Cintinori S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 350.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.247.

In the year two thousand and eleven, on the 28th day of the month of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Ventinori & Co S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated as a société à responsabilité limitée and converted into a société en commandite par actions under Luxembourg law on or about the date hereof with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 139 093, represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 January 2011 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole

shareholder (the "Sole Shareholder") of "Cintinori S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on 27 May 2008 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1615 of 1st July 2008 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 139 247.

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on 27 August 2008 published in the Mémorial of 24 September 2008 number 2329.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all the ten million (10,000,000) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.
2. The items of the agenda on which resolutions were to be passed are as follows, all these items being interrelated and to be resolved upon as a sole resolution:

Agenda

(A) Re-composition of the share capital of the Company by:

- the contribution in kind of claims (the "Claims") held by the Sole Shareholder against the Company having an aggregate amount of one hundred million eight hundred ninety-three thousand four hundred and ninety-four Euro and sixty-nine Euro Cents (€ 100,893,494.69) (principal face amount and accrued interest) (the "Claim Amount"); allocation of the Claim Amount in absorption of accumulated losses incurred by the Company as at the date of the present meeting and any balance, if any, to the distributable reserves;

- the increase of the issued share capital of the Company to three hundred and fifty thousand Euro (€350,000) by the issue of twenty-five million (25,000,000) new shares each with a nominal value of one Euro cent (€0.01) and a total subscription price of five hundred thousand Euro (€500,000) to the Sole Shareholder, by contribution in cash of five hundred thousand Euro (€500,000); subscription to and payment of, the new shares to be issued within the capital increase; and allocation of an amount of two hundred and fifty thousand Euro (€ 250,000) to the share capital account and the balance of two hundred and fifty thousand Euro (€250,000) to the share premium account,

(B) Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company substantially in the form attached to the proxy;

(C) Discharge to all managers in office for the performance of their duties up to the present meeting, confirmation of adequate knowledge of situation of the Company;

(D) Re-composition of the board of managers of the Company with immediate effect by,

(i) confirming the appointment of Dr Klaus Peter Bleyer as manager of the Company and appointing him as Chairman of the board of managers;

(ii) confirming the appointment of Mr Bruno Schick, Mr Guy Davison, Mrs Daniele Arendt-Michels and Mr David Konings as managers of the Company for an undetermined period and classifying each of them as "Cinven Director while confirming that Mrs Daniele Arendt Michels and Mr David Konings are each a "Luxembourg Director" (each time as defined in the amended and restated articles);

(iii) appointing Gerard Burgers as manager of the Company for an undetermined period and classifying him as "Mezzanine Director" (as defined in the amended and restated articles);

(iv) appointing Mr John Dercksen as manager of the Company for an undetermined period and classifying him as "Manco Director" (as defined in the amended and restated articles) while confirming that he is a "Luxembourg Director" (each time as defined in the amended and restated articles); so that as a result of the above the board of managers be composed as follows (each Director being appointed for an undetermined period subject to the provisions of the amended and restated articles):

Chairman

1. Dr Klaus Peter Bleyer;

Cinven Directors

2. Mr Bruno Schick;
3. Mr Guy Davison;
4. Mrs Daniele Arendt-Michels;
5. Mr David Konings;

Mezzanine Director

6. Mr Gerard Burgers;

Manco Director

7. Mr John Dercksen.

(E) Confirmation that, notwithstanding the amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company (and in particular the governance provisions therein) and the change of the composition of the board of managers of the Company, all resolutions and delegation of power decided by the board of managers prior thereto shall remain in full force and effect, and existing signature powers on the Company's bank accounts shall remain in full force and effect until further notice by the Company to the relevant banks.

After having considered the above, the Sole Shareholder resolved as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder considered the various items composing the agenda to be interrelated and therefore resolved to decide on such items in one single resolution.

The Sole Shareholder resolved to accept the contribution in kind of claims (the "Claims") held by the Sole Shareholder against the Company having an aggregate amount of one hundred million eight hundred ninety-three thousand four hundred and ninety-four Euro and sixty-nine Euro Cents (€ 100,893,494.69) (principal face amount and accrued interest) (the "Claim Amount").

The Sole Shareholder resolved to allocate the Claim Amount in absorption of accumulated losses incurred by the Company as at the date of the present meeting and any balance, if any, to the distributable reserves.

Evidence of the contribution in kind was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company to three hundred and fifty thousand Euro (€350,000) by the issue of twenty-five million (25,000,000) new shares each with a nominal value of one Euro cent Euro (€0.01) and to subscribe to such new shares for a total subscription price of five hundred thousand Euro (€500,000).

Thereupon, the Sole Shareholder subscribed to, and fully paid, the shares to be issued within the capital increase by contribution in cash of an amount of five hundred thousand Euro (€500,000).

Evidence of the full payment of the subscription price for the shares of an amount of five hundred thousand Euro (€500,000) was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount of two hundred and fifty thousand Euro (€250,000) to the share capital account and the balance of two hundred and fifty thousand Euro (€250,000) to the share premium account.

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as follows:

AMENDED AND RESTATED ARTICLES OF INCORPORATION

Part I. Form, Denomination, Duration, Registered office.

Art. 1. Form, Name. There exists a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Cintinori S.à.r.l." between the current shareholders and all persons who will be shareholders from time to time thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the Board of Managers.

Part II. Object - Purpose

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies

to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Part III. Share capital – Shares

Art. 5. Share capital, Pre-emptive Rights.

5.1 The issued share capital of the Company is set at three hundred and fifty Euro (€350,000) divided thirty five million (35,000,000) shares with a par value of one Euro cent (€0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.2 Any available share premium shall be distributable.

Part IV. Management

Art. 6. Board of Managers - Powers, Composition, Chairman.

6.1 The Company shall be managed by a board of managers (the “Board”) of upto nine (9) members (including a chairman) (each a “Director”) appointed as a collegiate body by the Shareholder Meeting. The members of the Board may but need not be Shareholders. The Directors are appointed and removed from office by a simple majority decision of the Shareholder Meeting, which determines their powers (subject to the provisions set forth herein) and the term of their mandates. If no term is indicated the Directors are appointed for an undetermined period. The Directors may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. The Directors shall be classified into three (3) different classes of Directors and one (1) Director shall be appointed as chairman as follows:

6.1.1 up to four (4) board members shall be classified as “Cinven Directors” (each a “Cinven Director” and together the “Cinven Directors”), provided that if there are two (2) or less Cinven Directors, one (1) thereof at least shall be Luxembourg Director and if there are more than two (2) Cinven Directors, two (2) thereof at least shall be Luxembourg Directors;

6.1.2 up to two (2) board members shall be classified a “Manco Directors” (each a “Manco Director” and together the “Manco Directors”) provided that if there are two (2) Manco Directors one (1) thereof at least shall be a Luxembourg Director;

6.1.3 up to two (2) board members shall be classified as “Mezzanine Directors” (each a “Mezzanine Director” and together the “Mezzanine Directors”), provided that if there are two (2) Mezzanine Directors, one (1) thereof at least shall be a Luxembourg Director; and

6.1.4 one (1) board member shall not be classified but shall be appointed as the Chairman. For the avoidance of doubt the composition of the Board with less than nine (9) Board members shall not affect the valid composition of the Board and the Board’s authority to manage the Company.

6.2 The Board is, subject to the provisions of the present Articles and in particular Article 9, vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the Shareholder Meeting shall be within the competence of the Board. Vis-à-vis third parties the Board has the most extensive powers to act on behalf of the Company, subject to the provisions of the present Articles, in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the Articles to the Shareholder Meeting or as may be provided herein.

Art. 7. Board Procedures.

7.1 Majority Requirements and Board Rules of the Company

7.1.1 Unless set forth otherwise in any Arrangement or the present Articles or provided by applicable statutory requirements which according to mandatory law cannot be lowered by the Articles or any contractual agreement, board resolutions of the Board shall generally require a simple majority of the votes of the Directors in office to pass and not prohibited from voting (i.e., the number of affirmative votes is higher than the number of negative votes). Each Director shall have one vote with respect to each matter considered by the Board except that the Chairman shall have a casting vote; i.e., if the number of affirmative votes equals the number of negative votes, the Chairman’s vote shall be decisive.

7.1.2 Written notice of any meeting of the Board shall be given to each Director at least six (6) Banking Days in advance of the date scheduled for such meeting provided that such notice period may be limited with the unanimous consent of the Directors. If, however, an urgent decision is necessary, a notice of a meeting of the Board may be given less than six (6) Banking Days in advance of the meeting provided that such notice is given at least twenty-four (24) hours in advance. In any case, notice shall be made by mail, fax or e-mail and shall contain, inter alia, the place, date and time of the meeting and an agenda identifying the matters to be discussed at the meeting (and an overview or summary thereof). Notice may be waived by any Director (with respect to himself) by consent by mail, fax or e-mail or by such Director’s attendance at such meeting. Notice will not be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board at least six (6) Banking Days in advance of such meeting; provided, however that any Director being

absent at such meeting shall be notified in compliance with the notification procedure as set forth in the rules of the board and at an address provided by the respective Director for this purpose, if any, no later than six (6) Banking Days in advance of any meeting scheduled pursuant to a resolution at such meeting. No prior notice shall be required if all Directors are present or represented at a meeting. The Board may also at all times and in all circumstances pass written unanimous resolutions setting forth the action to be taken provided that such written resolution shall signed by all Directors.

7.1.3 To the extent that applicable law or the Articles do not require a different quorum, all resolutions taken at a meeting of the Board shall be adopted in a meeting where a majority of the Directors is present or represented; provided that no meeting of the Board shall validly resolve upon any matter (i) that was not identified on the agenda in the meeting notice circulated to the Directors, and/or (ii) which is subject to any Tier One Consent Decisions, Tier Two Consent Decisions or Veto Matters (as referred to herein or in any Arrangement as the case may be), unless the Mezzanine Director (excluding any Luxembourg Director) is present and represented, and in each case the rights of the Investors with respect to effect an Exit Event under any Arrangement shall, subject to the Fundamental Restrictions, remain unaffected.

7.1.4 Notwithstanding anything to the contrary herein, the Manco Directors shall not have any voting rights on any matters relating to (i) the appointment, dismissal or replacement of any of the Managers, (ii) the setting or changing of compensation or any other terms of the Managers' employment, service or consultancy agreements, (iii) the implementation of or amendment to any management incentive programs and/or management bonus plans, and/or (iv) the allocation of Ventinori C Instruments (if any), Ventinori Common Shares and GP Shares which have been repurchased after exercise of the Manager Securities Call Option.

7.1.5 Directors may participate in and hold a meeting using a telephone or similar communications equipment by means of which all other Directors participating in the meeting can hear each other. Participation in such a meeting shall constitute attendance and presence in person at such meeting.

7.1.6 Any Director shall be entitled to appoint another Director as his proxy (by notice in writing to the Board prior to the applicable meeting of the Board) who will be entitled in the absence of his appointor to do all the things which his appointor is authorized or empowered to do. A Director who is also a proxy shall be entitled, in the absence of his appointor (A) to a separate vote on behalf of his appointor in addition to his own vote and (B) to be counted as part of the quorum of the Board on his own account and in respect of the Director for whom he is the proxy. Any Director may represent one or more Director as their proxy.

7.1.7 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of the Board or by two Directors provided that such Directors include at least one Cinven Director or as may be resolved by the Board at the relevant meeting or a subsequent meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by two Directors provided that such Directors include at least one Cinven Director or as may be resolved by the Board at the relevant meeting or a subsequent meeting.

7.2 Observers

Each of GSC, NIBC and Sankaty may, at its own cost, send one (1) non-voting observer and the Cinven Parties may, at their own cost, send (in total) two (2) non-voting observers to any meetings of the Board.

Art. 8. Binding Signature. The Company will be bound by the joint signature of two Directors provided that such Directors include at least one Cinven Director or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated the Board or by two Directors provided that such Directors include at least one Cinven Director.

Art. 9. Consent Rights.

9.1 The Board or Shareholder Meeting shall seek to obtain the prior consents as set forth herebelow before implementing any decisions taken by either of them which is subject to the consent rights set forth in articles 9.1.1 and/or 9.1.2 (but subject to (i) article 9.2, (ii) article 9.3 and (iii) article 9.4, and provided that (iv) the rights of the Investors with respect to effect an Exit Event under any Arrangement shall, subject to the Fundamental Restrictions, remain unaffected).

9.1.1 Tier One Consent Rights The following decisions and actions shall require prior written authorization by each of the Cinven Representative, Manco 1 and the Mezzanine Representative:

9.1.1.1 Any amendments (i) to Corporate Documents of any Key Group Member other than in connection with (A) a Permitted Refinancing and (B) an Acquisition Funding, (ii) to the Corporate Documents of any other Material Member of the Ventinori Group, in case of (ii) which materially adversely and disproportionately affects the economic rights of any Investor.

9.1.1.2 The issuance of securities of any member of the Ventinori Group to any outside third parties (i.e. other than to any of the Investors or their Affiliates and/or to any wholly owned member(s) of the Ventinori Group); except for any de minimis issuance necessary (as determined by the General Partner in good faith) to comply with, and solely to the extent necessary to comply with, any applicable, mandatory non-waivable law regarding the composition of shareholders (or similar holders) for any entity that is not a Material Member.

9.1.1.3 Transactions between any member of the Ventinori Group (including, solely for purposes of this article 9.1.1.3, any joint ventures and minority participations of the Ventinori Group that are not Controlled by the General Partner) with any Investor, Manager and/or director of the General Partner or an Affiliate (excluding the General Partner and each

member of the Ventinori Group) of any Investor, Manager or director of the General Partner, except for the service agreements of the Managers.

9.1.1.4 Liquidation or dissolution of any Key Group Member and/or any other Material Member.

Each of the matters under articles 9.1.1.1 through 9.1.1.4 are herein referred to as a “Tier One Decision” and jointly as the “Tier One Decisions”. The requirements under articles 9.1.1.1, 9.1.1.3 and 9.1.1.4 are referred to as “Mezzanine Minority Consent Rights”.

9.1.2 Tier Two Consent Rights

The following decisions and actions shall require prior written authorization by each of the Cinven Representative and the Mezzanine Representative:

9.1.2.1 Except as provided in the Tier One Decisions and in each case except with respect to (x) a Permitted Refinancing, (y) any Acquisition Funding, and (z) a Permitted Utilization, prior authorization is required for any:

- (a) issuance of equity (other than issuances to a wholly owned member of the Ventinori Group);
- (b) incurrence or issuance (or repayment (excluding with respect to any obligations outstanding under the Senior Financing Arrangements)) of debt securities, borrowings or liabilities, in each case excluding
 - (i) any incurrence or issuance of Basket Debt, and
 - (ii) any incurrence of indebtedness between Ventinori and members of the Ventinori Group which are directly or indirectly wholly owned by Ventinori or between such members;
- (c) amendment (save for changes to the extent necessary in order only to reflect the making of an Equity Cure or to finance the payment of a standstill fee or effect any other cure where the entire cost is borne by one or more Investors alone at its choice) of any of the Ventinori Group’s Senior Finance Arrangements (if any) or any other Finance Arrangement (if any) other than in respect to any Basket Debt to the extent such Basket Debt would continue to meet the requirements of Basket Debt following such amendment;
- (d) any replacement of any Finance Arrangement other than in respect to Basket Debt (provided that such replacement would also qualify as Basket Debt); or
- (e) new obligations in respect of any Finance Arrangement other than in respect of Basket Debt (provided that new obligations would also qualify as Basket Debt),

Provided that in each case (1) no cash or other funds of the Ventinori Group (including new indebtedness (e.g., Basket Debt)) can be used to undertake (and no new obligations by any member of the Ventinori Group may be incurred in respect of) a cure or waiver of a Triggering Event and (2) no cash or other funds (including new indebtedness (e.g., Basket Debt)) of the Ventinori Group in excess of one million euro (€1,000,000) (“Cure Basket”) may be used to undertake a cure or waiver of a Default (or series of related Defaults) which does not qualify as a Triggering Event. Cash and funds up to an amount equal to the Cure Basket may be used in connection with cure or waiver of a Default (or series of related Defaults) which does not qualify as a Triggering Event without consent of the Mezzanine Representative provided that no amendments of a Senior Financing Arrangements (if any) may be agreed without the consent of the Mezzanine Representative in either case of (1) and (2). For the purpose of this article the waiver by the Finance Parties of compliance with any term of a Senior Financing Arrangement (if any) shall be permitted (and shall not constitute an “amendment of a Senior Financing Arrangement”) provided that such waiver (i) is necessary to effect the cure or waiver of any pending or imminent Default which does not qualify as a Triggering Event, (ii) is contained in a separate waiver letter and is expressed as a waiver rather than an amendment, (iii) does not provide for more onerous obligations than the provisions which are stated to be cured or waived, and (iv) does not provide for, or result in, additional obligations of the members of the Ventinori Group other than payment obligations not exceeding the Cure Basket.

9.1.2.2 Any acquisition of assets or equity interests (including any material joint ventures or mergers) that (i) represent more than EUR 80,000,000 (eighty million Euros) of enterprise value, and/or (ii) is not in compliance with the Leverage Test;

9.1.2.3 Any refinancing, buyback, dividend distribution, redemption or other form of recapitalization of the Ventinori Group other than in connection with an Exit Event and other than (i) a Permitted Refinancing, (ii) an Acquisition Funding or (iii) a Permitted Utilization;

9.1.2.4 Each of the above matters (article 9.1.2.1 through 9.1.2.3) a “Tier Two Decision” and jointly referred to as “Tier Two Decisions”.

9.1.3 Added Veto Matters The following decisions and actions shall require prior written authorization by the Mezzanine Representative and the General Partner (the “Added Veto Matters”):

9.1.3.1 Consent, or the supporting of any other action, by any member of the Jost Group to an enforcement of rights or security by any of the senior finance parties other than such consents and such actions which such member of the Jost Group is expressly obliged to undertake under any Finance Arrangements outstanding as of the Closing Date (if any); and

9.1.3.2 Any amendment of the Corporate Documents of any Key Group Member with respect to the Veto Matters.

9.2 The consents rights by the Cinven Representative (for the Cinven Parties) under article 9.1 shall upon effective transfer of the Sponsor Governance Shares (less up to eight (8) Original Sponsor Governance Shares) to the Mezzanine Parties following the valid exercise of the Mezzanine Call Option, be limited (without prejudice to any further minority

protection rights of the Cinven Parties set forth in an Arrangement (if any)) to a veto right with respect to any Tier One Decision and a veto right with respect to any direct or indirect sale of all or substantially all of the Ventinori Group or a refinancing of Ventinori Group, in each case subject to such limitations and exceptions as may be set forth in an Arrangement.

9.3 The consents rights by the Mezzanine Representative (for the Mezzanine Parties) under article 9.1 shall upon the full redemption of the Ventinori A Instruments (if any) and Ventinori B Instruments (if any) unless the Mezzanine Parties collectively hold a majority of the Governance Shares at such time, be limited (without prejudice to any further minority protection rights of the Mezzanine Parties set forth in an Arrangement) to the Mezzanine Minority Consent Rights.

9.4 The consents rights of the Cinven Representative, the Mezzanine Representative and Manco 1 (as the case may be) set forth in article 9.1 shall in any event be subject to the Cinven Parties, the Mezzanine Parties and Manco 1 (each time respectively as to the relevant party) holding GP Shares and Ventinori Common Shares.

Art. 10. Liability Directors.

10.1 The Director(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

10.2 Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

10.3 To the extent permitted by applicable law, no Indemnified Party shall be liable to any other Indemnified Party or any Investor for any loss suffered by the Company, any member of the Ventinori Group or any Investor unless such loss is caused by the Indemnified Party's fraud, gross negligence, willful misconduct, violation of law or material breach of any Arrangement or these Articles or any Corporate Documents of the members of the Ventinori Group. The Indemnified Parties shall not be liable for errors in judgment or for any acts or omissions that do not constitute fraud, gross negligence, willful misconduct, a violation of law or a material breach of any Arrangement or these Articles or any Corporate Documents of the members of the Ventinori Group. Any Indemnified Party may consult with counsel and accountants and any Investor, Director, officer, employee or committee of the Company or other professional expert in respect of affairs of the Ventinori Group, and provided the Indemnified Party acts in good faith reliance upon the advice or opinion of such counsel or accountants or other Persons, the Indemnified Party shall not be liable for any loss suffered by the Company or any member of the Ventinori Group in reliance thereon.

Part V. Disposal of Shares

Art. 11. Disposal of Shares.

11.1 Any disposal of Shares shall be subject to applicable law and the provisions of any Arrangement (if any).

11.2 Any disposal or attempted disposal of any Shares in violation of these Articles or any provision of any Arrangement shall be of no effect, and shall not be enforceable towards the Company, the Investors or any other party and the Board shall not give effect to such disposal nor record such disposal in the relevant register or treat any purported transferee of such Shares as the owner of such Shares for any purpose.

Part VI. Shareholder meetings

Art. 12. Voting Rights. Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any Shareholder Meeting through a special proxy.

Art. 13. Shareholder Meetings.

13.1 Decisions by Shareholders are passed in such form and at such quorum and majority(ies) as prescribed by the present Articles and any Arrangement (to the extent permitted by law) provided that in case applicable law requires mandatorily a different quorum or majority, such provisions shall prevail.

13.2 Decisions of the Shareholders may be passed in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

13.3 Unless set forth otherwise in these Articles or as the case may be, any Arrangement (if any) or provided by applicable statutory requirements which according to mandatory law cannot be lowered by the Articles or a contractual agreement, Shareholder resolutions shall generally require a simple majority of the votes to pass (i.e., the number of affirmative votes is higher than the number of negative votes).

13.4 A Shareholder Meeting shall be called by convening notice addressed by courier, registered mail, fax or email to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company. The convening notice for any Shareholder Meeting shall be sent to each holder of Shares at least eight (8) Banking Days prior to the date scheduled for such Shareholder Meeting and shall specify the agenda, location, date and time of the meeting; provided that if the holders of all Shares are present or represented at a Shareholder Meeting and acknowledge that they have been informed of the agenda of such Shareholder Meeting, such Shareholder Meeting may be held without prior notice.

13.5 In the case of written resolutions of Shareholders, the text of such resolutions shall be sent by courier, registered mail, fax or email to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for herein for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

13.6 An annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 12:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Part VII. Accounting year, Financial statements, Information rights

Art. 14. Accounting Year. The accounting year of the Company begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 15. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board and submitted the Shareholder Meeting.

The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

Art. 16. Information Rights. The Shareholders and the General Partner shall have such information rights as set forth by law and as may be provided in any Arrangement (if any).

Part VIII. Distributions, Dissolution

Art. 17. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued Share capital of the Company.

The Shareholder Meeting may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance as well as any share premium may be distributed to the Shareholders upon decision of the Shareholder Meeting. The Shareholder Meeting may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 18. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the Shareholder Meeting who will specify their powers and remunerations.

Part IX. Definitions, Sole shareholder, Applicable law

Art. 19. Definitions.

Acquisition Funding
Affiliates

shall have the meaning set forth in an Arrangement (if any);

means, when used with reference to any Person, means any other Person (i) Controlled by such first Person, (ii) who or which controls such first Person, (iii) with which such first Person is under the common Control of another, (iv) in the event that such first Person is a natural person, such Person's spouse, descendants (whether natural or adopted) and other relatives and any trust solely for the benefit of such Person and/or such Person's spouse, descendants and/or relatives, or (iv) any officer or director of such first Person or its other

	Affiliates; provided that any Person serving as the investment advisor to or manager of another Person shall be deemed an Affiliate of such other Person and vice versa; provided further that any two Persons managed or advised by the same investment advisor or manager or an Affiliate thereof shall be deemed to be Affiliates of each other;
AKGK	means Blitz 10-668 GmBH (to be renamed AKGK GmbH), registered with the commercial register of the local court in Munich under HRB 189147;
Arrangement	means any shareholders and/or securities holder agreement or arrangement between inter alia the Investors, the General Partner, the Holding Companies and the Managers dated on or about the Closing Date (if any);
Articles	means the present articles of incorporation as they may be amended from time to time;
Banking Days	means all days on which the banks in Frankfurt am Main are open for usual business;
Basket Debt	shall have the meaning set forth in an Arrangement (if any);
Board of Managers	means the board of managers of the Company (conseil de gérance);
Chairman	means the chairman of the Board of Managers appointed in accordance with the present Articles;
Cinven or the Cinven Parties	means jointly <ul style="list-style-type: none"> 1. Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership 2. Fourth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership 3. Fourth Cinven Fund (No. 3 -VCOC) Limited Partnership 4. Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership 5. Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership 6. Fourth Cinven Fund Co-Investment Partnership 7. Fourth Cinven (MACIF) Limited Partnership 8. Fourth Cinven Fund FCPR and each a "Cinven Party";
Cinven Representative	means the representative of the Cinven Parties as may be appointed by the Cinven Parties from time to time, the first Cinven Representative being Cinven Limited;
Closing Date	means the day on or about 28 January 2011 on which the Articles of the Company have been amended and restated;
Company	means Cintinori S.à.r.l. (RCS Luxembourg B139.247);
Control (including the terms "Controlled" and "Controlling")	means, in respect of any Person, the power to manage, govern or otherwise direct the management and policies of such Person, or to appoint the managing and governing bodies of such Person or a majority of the members thereof, directly or indirectly and whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise. For the avoidance of doubt, a limited partnership shall be deemed to be Controlled by its general partner;
Corporate Documents	means the articles of association (and any other corresponding constitutive corporate documents);
Default	has the meaning set forth in any Senior Financing Arrangement as of the Closing Date (if any);
Diskus GmbH	means DISKUS Einhundertsechsdachtzigste Beteiligungsund Verwaltungs-GmbH, registered with the commercial register at the local court in Limburg a.d. Lahn under HRB 4078;
Dr Bleyer	means Dr. Klaus Peter Bleyer, residing Alwindstraße 17, 88131 Lindau, Germany;
Dual Call Option	means any dual call option as may exist between the Cinven Parties and the Mezzanine Parties with respect to the Sponsor Governance Shares (less eight (8) GP Shares) held by the Cinven Parties and with respect to the GP Shares as well as shares and other securities in Ventinori held by the Mezzanine Parties, as at the Closing (if any);
EICOM	means Blitz D11-eins-fünf-drei GmbH (to be renamed EICOM GmbH), registered with the commercial register of the local court in Düsseldorf under HRB 64859;
Equity Cure	shall have the meaning set forth in an Arrangement (if any);
Exit Event	shall have the meaning set forth in any Arrangement (if any);

Exit Leader	shall have the meaning set forth in any Arrangement (if any);
Finance Parties	shall have the meaning set forth in any Senior Financing Arrangements (if any);
Financing Arrangements	means any financing arrangement (excluding, among others, for the avoidance of doubt, agreements on the deferral of payments and other agreements in connection with the business operations) of any member of the Ventinori Group and exceeding, in each case, an amount of EUR 1,000,000 (one million Euros), (if any);
Fundamental Restrictions	means (i) the consent rights of the Investors pursuant to article 9.1.1.3. (and as may otherwise be set forth in an Arrangement, if any), and (ii) any other Tier One Decisions to the extent that such decisions and/or actions relate to an alteration of any Investor's economic rights pursuant to the Waterfall and/ or otherwise change the economic rights of Investors relative to any other Investor (unless indemnified for and made whole by the Exit Leader);
General Partner	means Ventinori GP S.à.r.l. (RCS Luxembourg B157.319);
GP Shares	means shares in the General Partner;
GSC or GSC Parties	means jointly GSC European Mezzanine Luxembourg IV S.à r.l., GSC European Mezzanine Luxembourg V S.à r.l., GSC European Mezzanine Luxembourg VI S.à r.l., GSC European Mezzanine Luxembourg VII S.à r.l., GSC European Mezzanine Luxembourg VIII S.à r.l.;
Holding Companies	means Ventinori, the Company and Jantinori 1;
Indemnified Party	means each Person who or which serves as a Director.
Investors	means the GSC Parties, the NIBC Parties, the Sankaty Parties and the Cinven Parties, Manco 1 and AMEAK, AKGK, EICOM, Langholm GmbH, Diskus GmbH, Dr. Bleyer and each an "Investor";
Jantinori 1	means Jantinori 1 S.à.r.l., registered with the registre de commerce et sociétés in Luxembourg under number B 157261;
Jantinori 2	means Jantinori 2 S.à.r.l., registered with the registre de commerce et sociétés in Luxembourg under number B 157389;
Jasione	means Jasione GmbH, registered with the commercial register at the local court in Offenbach under number HRB 43769;
Jost Group	shall mean Jantinori 2 and all of its Subsidiaries;
Key Group Members	means Ventinori, the General Partner, the Company, Jantinori 1, Jantinori 2, Jasione and Werke, collectively and each a "Key Group Member";
Langholm GmbH	means Langholm GmbH, registered with the commercial register at the local court in Ulm under HRB 702035;
Leverage Test	has the meaning set forth in any Senior Financing Arrangements (if any) as of the Closing Date;
Luxembourg Director	means an individual who at all times is a tax resident or professionally resident in Luxembourg;
Management or Managers	means Mr. Brorsen, Mr. Kleinke, Dr. Eichler and Mr. Schmidt (and each a "Manager");
Manager Securities Call Option	means the call option grant to each of Ventinori and a trustee appointed by Ventinori pursuant to an Arrangement (if any);
Manco 1	means Diskus & Langholm S.à.r.l., registered with the registre de commerce et sociétés in Luxembourg under number B 141042;
Material Member	means Jost-Werke International Beteiligungsverwaltung GmbH, Tridex Holdings B.V. and Jost International Corporation (Michigan) and any other member of the Ventinori Group that accounts for greater than ten percent (10%) of the annual revenue (as determined using the latest audited accounts of the Ventinori Group) or EBITDA (as calculated using such definition under any Senior Financing Arrangement (if any)) of Jost Group on a consolidated basis and in accordance with applicable IFRS;
Mezzanine Call Option	shall have the meaning set forth in any Dual Call Option (if any);
Mezzanine Minority Consent Rights	means the rights of the Mezzanine Parties as to the matters set forth under articles 9.1.1.1, 9.1.1.3 and 9.1.1.4;
Mezzanine Parties or GNS	means GSC, NIBC and Sankaty jointly;

Mezzanine Representative	means the representative of the Mezzanine Parties as may be appointed by the Mezzanine Parties from time to time, the first Mezzanine Representative being GNS Cayman Limited;
Mr Brorsen	means Mr. Lars Brorsen, residing Schlosstraße 6, 73540 Heubach;
Mr Eichler	means Dr. Ralf Eichler, residing at Alpenstrasse 2b, 633030 Dreieich-Götzenhain;
Mr Kleinke	means Mr. Alexander Kleinke, residing Schubertstraße 5b, 37601 Holzminden, Germany;
Mr Schmidt	means Mr. Dirk Schmidt, residing Falkenstraße 6, 65553 Limburg/Lahn;
NIBC or NIBC Parties	means NIBC MBF Mezzanine IB B.V.;
Original Sponsor Governance Shares	means the one million two hundred and fifty thousand GP Shares in the General Partner held by Cinven on the Closing Date;
Permitted Refinancing	shall have the meaning set forth in an Arrangement (if any);
Permitted Utilization	means any utilization of any of the facilities made available under any Senior Finance Arrangement (if any) in accordance with the terms thereof;
Person	means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof;
Sankaty or Sankaty Parties	means jointly Sankaty Credit Opportunities IV, L.P., Sankaty Credit Opportunities (Offshore Master) IV, L.P., Nash Point CLO LTD, and Sankaty Credit Opportunities III, L.P.;
Senior Financing Arrangement	means any senior finance documents (if any) as they may be referred to in an Arrangement (if any) with Jasione GmbH as borrower;
Shareholder Meeting	means the general or extraordinary meeting of the Shareholders (or as may be permitted by law, written resolution of the Shareholders);
Shareholders	means the holders of Shares of the Company;
Shares	means the shares (parts sociales) of the Company;
Subsidiaries	means, with respect to any Person, any corporation, limited liability company, partnership, association or other business entity of which (i) if a corporation, a majority of the total voting power of shares of stock entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers or trustees thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by that Person or one or more of the other Subsidiaries of that Person or a combination thereof, or (ii) if a limited liability company, partnership, association or other business entity, a majority of the limited liability company, partnership or other similar ownership interests thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by any Person or one or more Subsidiaries of that Person or a combination thereof. For purposes hereof, a Person or Persons shall be deemed to have a majority ownership interest in a limited liability company, partnership, association or other business entity if such Person or Persons is entitled to a majority of limited liability company, partnership, association or other business entity gains or losses or if such Person or Persons is, or is capable of controlling, the managing director or general partner of such limited liability company, partnership, association or other business entity;
Triggering Event	has the meaning set forth in any Dual Call Option (if any) as of the Closing Date;
Ventinori	means Ventinori & Co SCA, a société en commandite par actions resulting from the transformation of Ventinori S.à.r.l. into a société en commandite par actions, registered with the registre de Commerce et Sociétés in Luxembourg under number B 139.093 and of which the General Partner is the sole manager and associé commandité;
Ventinori A Instruments	means any A preferred equity certificates (if any) as may be issued by Ventinori on or about the Closing Date (if any) and/or the terms and conditions thereof (if any);
Ventinori B Instruments	means any B income participating certificates (if any) as may be issued by

	Ventinori on or about the Closing Date (if any) and/or the terms and conditions thereof (if any);
Ventinori C Instruments	means any C participating securities (if any) as may be issued by Ventinori on or about the Closing Date (if any) and/or the terms and conditions thereof (if any);
Ventinori Common Shares	means the common shares of classes CS-A to CS-J of Ventinori;
Ventinori Group	means Ventinori and all of its Subsidiaries but excluding joint ventures and minority participations, in each case to the extent that joint ventures and minority participations are not directly or indirectly Controlled by the General Partner (as general partner of Ventinori);
Veto Matters	means (a) All Tier One Decisions; (b) The Tier Two Decisions; (c) The Added Veto Matters;
Waterfall	shall have the meaning set forth in any Arrangement (if any);
Werke	means JOST-Werke GmbH, registered with the commercial register at the local court in Offenbach under number HRB 42105;

Art. 20. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles (and/or to the extent permitted by law, any Arrangement) the Shareholders refer to the relevant legislation.

The Sole Shareholder having confirmed that it has adequate knowledge on the situation of the Company, resolved to grant full discharge to all managers in office for the performance of their duties up to the present meeting.

The Sole Shareholder resolved to re-compose the board of managers of the Company with immediate effect by,

(i) confirming the appointment of Dr Klaus Peter Bleyer as manager of the Company for an undetermined period and appointing him as Chairman of the board of managers;

(ii) confirming the appointment of Mr Bruno Schick, Mr Guy Davison, Mrs Daniele Arendt-Michels and Mr David Konings as managers of the Company for an undetermined period and classifying each of them as “Cinven Director” while confirming that Mrs Daniele Arendt Michels and Mr David Konings are each a “Luxembourg Director” (each time as defined in the amended and restated articles);

(ii) appointing Mr Gerard Burgers as manager of the Company for an undetermined period and classifying him as “Mezzanine Director” (as defined in the amended and restated articles);

(iii) appointing Mr John Dercksen as manager of the Company for an undetermined period and classifying each of them as “Manco Director” (as defined in the amended and restated articles) while confirming that he is a “Luxembourg Director” (each time as defined in the amended and restated articles); so that as a result of the above the board of managers is now composed as follows (each Director being appointed for an undetermined period subject to the provision of the amended and restated articles):

Chairman

1. Dr Klaus Bleyer;

Cinven Directors

2. Mr Bruno Schick;

3. Mr Guy Davison;

4. Mrs Daniele Arendt-Michels;

5. Mr David Konings;

Mezzanine Director

6. Mr Gerard Burgers;

Manco Director

7. Mr John Dercksen.

The Sole Shareholder confirms, for the avoidance of doubt, that, notwithstanding the amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company (and in particular the governance provisions therein) and the change of the composition of the board of managers of the Company, all resolutions and delegations of power decided by the board of managers prior hereto shall remain in full force and effect, and existing signature powers on the Company’s bank accounts shall remain in full force and effect until further notice by the Company to the relevant banks.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Ventinori & Co S.C.A., une société en commandite par actions constituée sous la forme d'une société à responsabilité et convertie en société en commandite par actions de droit luxembourgeois, le ou vers le jour des présentes, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.093, représentée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 28 janvier 2011 (laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Cintinori S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 27 mai 2008 suivant acte reçu de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1615 du 1^{er} juillet 2008, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.247.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 août 2008 suivant acte reçu de Me Joseph Elvinger, prénoté, publié au Mémorial numéro 2329 du 24 septembre 2008.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les dix millions (10.000.000) de parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
2. Les points sur lesquels des résolutions devaient être passées sont les suivants, tous les points étant interdépendants et ne formant qu'une seule résolution:

Agenda

(A) Restructuration du capital social de la Société par:

- l'apport en nature de créances (les «Créances») que l'Associé Unique détient envers la Société d'un montant total de cent millions huit cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-quatorze et soixante-neuf centimes d'euro (€100.893.494,69) (montant nominal du principal et intérêts échus) (le «Montant des Créances»); allocation du Montant des Créances en absorption des pertes accumulées encourues par la Société à la date de la présente assemblée et tout solde, le cas échéant, aux réserves distribuables;

- l'augmentation du capital social émis de la Société à trois cent cinquante mille euros (€350.000) par l'émission de vingt-cinq millions (25.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale et un prix total de souscription de cinq cent mille euros (€500.000) à l'Associé Unique, en contrepartie de l'apport en numéraire d'un montant de cinq cent mille euros (€ 500.000); souscription et libération des parts sociales devant être émises dans les limites de l'augmentation de capital; et allocation d'un montant de deux cent cinquante mille euros (€250.000) au compte du capital social et le solde de deux cent cinquante mille euros (€250.000) au compte prime d'émission,

(B) Modification et refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme annexée à la procuration;

(C) Décharge donnée à tous les gérants en fonction pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée, confirmation de leur parfaite connaissance de la situation de la Société;

(D) Recomposition du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat en,

(i) confirmant la nomination de Dr. Klaus Peter Bleyer en tant que gérant de la Société et en le nommant en tant que Président du conseil de gérance;

(ii) confirmant la nomination de M. Bruno Schick, M. Guy Davison, Mme Daniele Arendt-Michels et M. David Konings en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée et en classifiant chacun d'eux en tant que «Gérants Cinven» tout en confirmant que Mme Daniele Arendt-Michels et M. David Konings sont chacun un «Administrateur demeurant au Luxembourg» (à chaque fois tel que défini dans les statuts modifiés et refondus);

(iii) nommant Gérard Burgers en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée et le en classifiant en tant que «Gérant Mezzanine» (tel que défini dans les statuts modifiés et refondus);

(iv) nommant M. John Dercksen en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée et en le classifiant en tant que «Gérant Manco» (tel que défini dans les statuts modifiés et refondus) tout en confirmant qu'il est un «Administrateur demeurant au Luxembourg» (à chaque fois tel que défini dans les statuts modifiés et refondus);

de sorte que le conseil de gérance est composé comme suit (chaque Gérant étant nommé pour une durée indéterminée sous réserve des dispositions des statuts modifiés et refondus:

Président

1. Dr. Klaus Peter Bleyer;

Gérants Cinven

2. M. Bruno Schick;

3. M. Guy Davison;

4. Mme Daniele Arendt-Michels;

5. M. David Konings;

Gérant Mezzanine

6. Gérard Burgers;

Gérant Manco

7. M. John Dercksen.

(E) Confirmation que, nonobstant la modification et la refonte des statuts de la Société (et notamment les dispositions y contenues relatives à la gouvernance) et le changement de la composition du conseil de gérance de la Société, toutes les résolutions et toutes les délégations de pouvoir décidées par le conseil de gérance avant une telle modification et refonte des statuts resteront en vigueur et effectifs, et les pouvoirs de signature existants en relation avec les comptes bancaires de la Société resteront en vigueur et effectifs sauf envoi d'une notification par la Société aux banques concernées.

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique a noté que les différents points de l'ordre du jour sont interdépendants et a par conséquent décidé de délibérer sur ces points dans une seule et unique résolution.

L'Associé Unique a été décidé d'accepter l'apport en nature de créances (les «Créances») que l'Associé Unique détient envers la Société d'un montant total de cent millions huit cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-quatorze et soixante-neuf centimes d'euro(€100.893.494,69) (montant nominal du principal et intérêts échus) (le «Montant des Créances»).

L'Associé Unique a décidé d'allouer le Montant des Créances en absorption des dettes accumulées encourues par la Société à la date de la présente assemblée et tout solde, le cas échéant, aux réserves distribuables.

Preuve de l'apport en nature a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à trois cent cinquante mille euros (€350.000) par l'émission de vingt-cinq millions (25.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune et de souscrire à ces nouvelles parts sociales pour un prix de souscription total de cinq cent mille euros (€ 500.000).

A la suite de quoi, l'Associé Unique a souscrit et entièrement libéré les parts sociales ainsi émises dans les limites de l'augmentation de capital en contrepartie de l'apport en numéraire d'un montant de cinq cent mille euros (€ 500.000).

Preuve de la libération intégrale du prix de souscription des parts sociales d'un montant de cinq cent mille euros (€ 500.000) a été donnée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'allouer un montant de deux cent cinquante mille euros (€ 250.000) au compte du capital social et le solde de deux cent cinquante mille euros (€250.000) au compte prime d'émission.

L'Associé Unique a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

Partie I^{er} . Forme, Dénomination, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Forme, Nom. Il est formé par les associés actuels et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Cintinori S.à.r.l.». La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Partie II. Objet - Finalité

Art. 4. Objet. La Société a pour objet de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, certificats de créance, notes et d'autres valeurs mobilières de toute espèce, ainsi que la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a une participation ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris verticalement ou horizontalement) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de ses objets.

Partie III. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social, Droits de Prémption.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent cinquante mille euros (€350.000) divisé en trente cinq millions (35.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.2 Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Partie IV. Gérance de la société

Art. 6. Conseil de Gérance - Pouvoirs, Composition, Président.

6.1 La Société sera administrée par un conseil de gérance (le «Conseil») pouvant compter jusqu'à neuf (9) membres (incluant un président) (chacun un «Administrateur») nommé en tant qu'organe collégial par l'Assemblée des Associés. Les membres du Conseil peuvent ou non être Associés. Les Administrateurs sont nommés et révoqués par l'Assemblée des Associés, qui détermine leurs pouvoirs (sous réserve des dispositions prévues dans les présents statuts) et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les Administrateurs sont nommés pour une période indéterminée. Les Administrateurs sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment. Les Administrateurs seront classés en trois (3) différentes classes d'Administrateurs et un (1) Administrateur sera nommé comme président comme suit:

6.1.1 un nombre maximum de quatre (4) membres du conseil seront classés comme «Administrateurs Cinven» (chacun un «Administrateur Cinven») et ensemble les «Administrateurs Cinven») à condition que s'il y a deux (2) Administrateurs Cinven ou moins, l'un (1) d'eux au moins doit être un Administrateur demeurant au Luxembourg et s'il y a plus de deux (2) Administrateurs Cinven, deux (2) d'entre eux au moins doivent être des Administrateurs demeurant à Luxembourg;

6.1.2 un nombre maximum de deux (2) membres du conseil seront classés comme «Administrateurs Manco» (chacun un «Administrateur Manco») et ensemble les «Administrateurs Manco») à condition que s'il y a deux (2) Administrateurs Manco, un Administrateur Manco au moins soit un Administrateur demeurant au Luxembourg;

6.1.3 un nombre maximum de deux (2) membres du conseil seront classés comme «Administrateurs Mezzanine» (chacun un «Administrateur Mezzanine») et ensemble les «Administrateurs Mezzanine»), à condition que s'il y a deux (2) Administrateurs Mezzanine, un Administrateur Mezzanine au moins soit un Administrateur demeurant au Luxembourg; et

6.1.4 un (1) membre du conseil ne sera pas classé mais sera nommé comme Président. Afin d'éviter tout doute, la validité de la composition du Conseil et l'autorité du Conseil de gérer la Société ne seront pas affectées du fait que le Conseil est composé de moins de neuf (9) membres du conseil.

6.2 Sous réserve des dispositions des présents Statuts et en particulier de l'Article 9, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée des Associés seront de la compétence du Conseil. Vis-à-vis des tiers, le Conseil a les

pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société, sous réserve des dispositions des présents Statuts, en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société non réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée des Associés ou tels que prévus dans les présents Statuts.

Art. 7. Procédures au sein du Conseil.

7.1 Exigences de majorité et Règles au sein du Conseil de la Société

7.1.1 A moins qu'il n'en ait été prévu autrement dans tout Arrangement ou dans les présents Statuts ou par les exigences légales applicables, auxquelles, selon la loi impérative, il ne peut être dérogé par les Statuts ou tout accord contractuel, les décisions du Conseil, pour être adoptées, requerront généralement une majorité simple des votes des Administrateurs en fonction et autorisés à voter (c'est-à-dire le nombre de votes affirmatifs est plus élevé que le nombre de votes négatifs). Chaque Administrateur aura une voix pour chaque matière sur laquelle le Conseil doit délibérer à l'exception du Président qui aura une voix prépondérante; c'est-à-dire si le nombre de votes affirmatifs est égal au nombre de votes négatifs, le vote du Président sera décisif.

7.1.2 Un avis écrit de toute réunion de Conseil sera communiqué à chaque Administrateur six (6) Jours Bancaires au moins avant la date prévue pour la réunion; étant entendu que ce délai de préavis peut être réduit avec le consentement unanime des Administrateurs. Toutefois, si une décision urgente doit être prise, un avis de la réunion du Conseil peut être communiqué moins de six (6) Jours Bancaires avant la réunion à condition que cet avis soit communiqué vingt-quatre (24) heures au moins avant la réunion. Dans tous les cas, l'avis sera communiqué par courrier, télécopie ou courriel et contiendra, entre autres, le lieu, la date, et l'heure de la réunion ainsi que tous les points de l'ordre du jour de la réunion (ainsi qu'une synthèse ou résumé de ceux-ci). Il peut être passé outre à cette convocation moyennant le consentement de tout Administrateur (pour ce qui le concerne) par courrier, télécopie ou courriel ou par la simple présence de cet Administrateur à la réunion.

Un avis ne sera pas requis pour une réunion se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil six (6) Jours Bancaires au moins avant cette réunion; étant entendu, toutefois, qu'une notification doit être envoyée à tout Administrateur absent à cette réunion conformément à la procédure de notification prévue dans les règles du Conseil à l'adresse transmise par les Administrateurs à cette fin, le cas échéant, pas plus tard que six (6) Jours Bancaires avant toute réunion prévue conformément à une décision prise lors de cette réunion. Un avis préalable ne sera pas requis si tous les Administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion. Le Conseil peut également, à tout moment et en toutes circonstances, prendre des décisions écrites unanimes indiquant les mesures devant être prises à condition qu'une telle décision écrite soit signée par tous les Administrateurs.

7.1.3 Dans la mesure où la loi applicable ou les Statuts ne requièrent pas un quorum différent, toutes les décisions prises lors d'une réunion du Conseil seront adoptées lors d'une réunion où la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés; étant entendu qu'aucune réunion du Conseil ne pourra valablement statuer sur une question (i) qui n'a pas été prévue à l'ordre du jour contenu dans l'avis de convocation à la réunion envoyé aux Administrateurs, et/ou (ii) soumise aux Décisions de Consentement de Niveau 1, aux Décisions de Consentement de Niveau 2 ou aux Matières à Veto (telles que désignées dans les présents statuts ou dans tout Arrangement (le cas échéant)), à moins que l'Administrateur Mezzanine (à l'exclusion de tout Administrateur demeurant au Luxembourg) ne soit présent ou représenté, et dans chaque cas, les droits des Investisseurs relatifs au déclenchement d'un Événement de Sortie au titre de tout Arrangement ne seront pas, sous réserve des Restrictions Fondamentales, affectés.

7.1.4 Nonobstant toute disposition contraire dans les présents statuts, les Administrateurs Manco n'auront pas de droit de vote sur les questions relatives (i) à la nomination, la révocation ou au remplacement d'un des Gérants, (ii) à la mise en place ou la modification des modalités de rémunération ou de toutes autres conditions relatives aux contrats de travail, de service ou de consultant des Gérants, (iii) la mise en place ou la modification de tout programme d'incitation de la direction et/ou les plans de primes de la direction, et/ou (iv) l'allocation des Instruments C Ventinori (le cas échéant), les Actions Ordinaires de Ventinori ainsi que les Parts Sociales du GP qui ont été rachetées après l'exercice de l'Option d'Achat des Titres du Gérant.

7.1.5 Les Administrateurs peuvent participer à, et tenir une réunion par voie de conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire au moyen desquels les Administrateurs participant à la réunion pourront s'entendre les uns les autres. La participation à une telle réunion équivaldra à une présence en personne à cette réunion.

7.1.6 Tout Administrateur pourra nommer un autre Administrateur comme son mandataire (par notification écrite au Conseil préalablement à la réunion du Conseil concernée), lequel pourra, en l'absence de son mandant, faire tous les actes que son mandant est autorisé et habilité à faire. En l'absence de son mandant, un Administrateur qui est également un mandataire, (A) aura une voix séparée pour le compte de son mandant en plus de sa propre voix et (B) pourra être pris en compte dans le calcul du quorum du Conseil pour son propre compte et pour le compte de l'Administrateur qu'il représente. Tout Administrateur peut représenter un ou plusieurs Administrateurs.

7.1.7 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés par le Président ou par deux Administrateurs à condition que ces Administrateurs comprennent au moins un Administrateur Cinven ou tel qu'il peut en être décidé par le Conseil lors de la réunion concernée ou lors d'une réunion ultérieure. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par deux Administrateurs à condition que ces Administrateurs comprennent au moins un Administrateur Cinven, ou tel qu'il peut en être décidé par le Conseil lors de la réunion concernée ou lors d'une réunion ultérieure.

7.2 Observateurs

Chacun de GSC, NIBC et Sankaty peut, à sa charge, envoyer un (1) observateur n'ayant pas de droit de vote et les Parties Cinven peuvent, à leur charge, envoyer (au total) deux (2) observateurs n'ayant pas de droit de vote à toutes réunions du Conseil.

Art. 8. Signatures Autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs à condition que ces Administrateurs comprennent au moins un Administrateur Cinven ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par deux Administrateurs à condition que ces Administrateurs comprennent au moins un Administrateur Cinven.

Art. 9. Droits de Consentement.

9.1 Le Conseil ou l'Assemblée des Associés cherchera à obtenir les consentements préalables indiqués ci-dessous avant de mettre en œuvre une décision prise par l'un d'entre eux qui est soumise aux droits de consentement indiqués aux articles 9.1.1 et/ou 9.1.2 (sous réserve de (i) l'article 9.2, (ii) l'article 9.3 et (iii) l'article 9.4, et à condition que (iv) les droits des Investisseurs concernant le déclenchement d'un Événement de Sortie au titre de tout Arrangement ne soient pas, sous réserve des Restrictions Fondamentales, affectés).

9.1.1 Droits de Consentement de Niveau 1 Les décisions et actions suivantes requièrent l'autorisation écrite préalable par chacun des Représentants Cinven, de la Manco 1 et des Représentants Mezzanine:

9.1.1.1 Toutes modifications (i) des Documents Sociaux de tout Membre Clé du Groupe autres que ceux qui se rapportent à (A) un Refinancement Autorisé et (B) un Financement d'Acquisition, (ii) des Documents Sociaux de tout autre Membre Significatif du Groupe Ventinori, qui affecte de manière disproportionnée, défavorable et significative les droits économiques de tout Investisseur.

9.1.1.2 L'émission de titres de tout membre du Groupe Ventinori à des tiers extérieurs (c'est-à-dire autres que les Investisseurs ou leurs Affiliés et/ou à tout membre du Groupe Ventinori détenu à 100%); à l'exception de toutes émissions nécessaires d'importance mineures (telles que déterminées de bonne foi par le Commandité) afin de se conformer, seulement dans la mesure nécessaire, le cas échéant, à la loi impérative ne pouvant faire l'objet de dérogation concernant la composition des associés (ou des détenteurs similaires) pour toute entité qui n'est pas un Membre Significatif.

9.1.1.3 Les transactions entre tout membre du Groupe Ventinori (comprenant, exclusivement aux fins de cet article 9.1.1.3, toutes filiales communes (joint ventures) et toutes participations minoritaires du Groupe Ventinori qui ne sont pas Contrôlées par le Commandité) avec tout Investisseur, Gérant et/ou administrateur du Commandité ou un Affilié (excluant le Commandité et chaque membre du Groupe Ventinori) de tout Investisseur, Gérant ou Administrateur du Commandité, à l'exception des contrats de service des Gérants.

9.1.1.4 Liquidation ou dissolution de tout Membre Clé du Groupe et/ou de tout autre Membre Significatif.

Chacune des décisions prises au titre des articles 9.1.1.1 à 9.1.1.4 sont désignées dans les présents statuts comme une «Décision de Niveau 1» et conjointement comme les «Décisions de Niveau 1». Les exigences au titre des articles 9.1.1.1, 9.1.1.3 et 9.1.1.4 sont désignées comme les «Droits de Consentement des Minoritaires Mezzanine».

9.1.2 Droits de Consentement de Niveau 2

Les décisions et actions suivantes requièrent l'autorisation écrite préalable par chacun des Représentants Cinven et des Représentants Mezzanine:

9.1.2.1 A l'exception des cas prévus pour les Décisions de Niveau 1 et dans chaque cas à l'exception des cas (x) de Refinancement Autorisé, (y) de Financement d'Acquisition, et (z) d'une Utilisation Autorisée, une autorisation préalable est requise pour:

(a) toute émission de titres représentatifs de capital (autre que les émissions à un membre du Groupe Ventinori détenu à 100%);

(b) toute création ou émission (ou remboursement (excluant toutes obligations existantes au titre des Arrangements de Financement Sénior)) de titres représentatifs de dette, d'emprunts ou de dettes, dans chaque cas excluant

(i) toute création ou émission de Panier de Dette, et

(ii) toute création de dettes entre Ventinori et les membres du Groupe Ventinori qui sont détenus directement ou indirectement à 100% par Ventinori ou entre ces membres;

(c) toute modification (à l'exception des changements nécessaires uniquement afin de refléter la réalisation d'une Equity Cure ou pour financer le paiement de frais de blocage ou de procéder à toute autre processus d'injection de capital («cure») dont le coût total est supporté par un ou plusieurs Investisseur(s) seul(s), à sa(leur) discrétion) de tout Arrangement de Financement Sénior du Groupe Ventinori (s'il y en a) ou de tout autre Arrangement de Financement (s'il y en a un) autre que celui concernant un Panier de Dette dans la mesure où ce Panier de Dette continuerait à satisfaire les exigences du Panier de Dette à la suite d'une telle modification;

(d) tout remplacement d'un Arrangement de Financement autre que celui concernant un Panier de Dette (à condition que ce remplacement puisse également être qualifié de Panier de Dette); ou

(e) toutes nouvelles obligations résultant de tout Arrangement de Financement autre que celles concernant un Panier de Dette (à condition que ces nouvelles obligations puissent également être qualifiées de Panier de Dette),

A condition que dans chacun des cas (1) des espèces ou d'autres fonds du Groupe Ventinori (incluant de nouvelles dettes (par exemple un Panier de Dette)) ne puissent pas être utilisés (et aucune nouvelle obligation par tout membre du Groupe Ventinori ne puisse être créée) en vue de remédier ou de renoncer à un Événement Déclencheur et (2) des espèces ou d'autres fonds (incluant de nouvelles dettes (par exemple un Panier de Dette)) du Groupe Ventinori excédant un million d'euros (€1.000.000) («Panier de Guérison») ne puissent pas être utilisés en vue de remédier ou de renoncer à un Défaut (ou une série de Défauts connexes) qui ne peuvent être qualifiés d'Événement Déclencheur. Les espèces et les fonds dans la limite d'un montant égal au Panier de Guérison peuvent être utilisés pour remédier ou renoncer à un Défaut (ou une série de Défauts connexes) n'étant pas qualifiés d'Événement Déclencheur sans le consentement du Représentant Mezzanine à condition qu'aucune modification d'un Arrangement de Financement Senior (le cas échéant) ne puisse être acceptée sans le consentement du Représentant Mezzanine dans les deux cas de (1) et (2). Aux fins de cet article, la renonciation par les Parties au Financement de se conformer aux termes des Arrangements de Financement Senior (le cas échéant) devra être autorisée (et ne devrait pas constituer une «modification des Arrangements de Financement Senior») à condition que cette renonciation (i) soit nécessaire pour remédier ou renoncer à tout Défaut existant ou imminent et qui n'est pas qualifié d'Événement Déclencheur, (ii) soit contenue dans une lettre de renonciation séparée et soit exprimée sous la forme d'une renonciation plutôt que sous celle d'une modification, (iii) ne prévoit pas plus d'obligations contraignantes que les dispositions prévoyant un remède ou une renonciation, et (iv) ne prévoit pas, ou ne donne pas lieu à des obligations supplémentaires pour les membres du Groupe Ventinori autres que les obligations de paiement n'excédant pas le Panier de Guérison.

9.1.2.2 Toute acquisition d'actifs ou de participations au capital (incluant toutes fusions ou filiales communes (joint ventures) significatives) qui (i) représente plus de EUR 80.000.000 (quatre-vingt millions d'euros) de la valeur d'une entreprise, et/ou (ii) qui n'est pas conforme au Test de Levier;

9.1.2.3 Tout refinancement, rachats («buyback»/«redemption»), distribution de dividendes, ou toute autre forme de recapitalisation du Groupe Ventinori autres que ceux correspondant à un Événement de Sortie et autres qu' (i) un Refinancement Autorisé, (ii) un Financement d'Acquisition ou (iii) une Utilisation Autorisée;

9.1.2.4 Chacune des décisions ci-dessus (au titre des articles 9.1.2.1 à 9.1.2.3) sont étant désignée une «Décision de Niveau 2» et conjointement les «Décisions de Niveau 2».

9.1.3 Matières à Vêto Additionnelles Les décisions et actions suivantes requièrent l'autorisation écrite préalable des Représentants Mezzanine et du Commandité (les «Matières à Vêto Additionnelles»):

9.1.3.1 Le consentement, ou le soutien de toute autre action, par la Société ou Ventinori, Cintinori, Jantinori 1, Jantinori 2, afin de réaliser les droits et sûretés par les parties au financement sénior autre que les consentements et actions que le Membre Clé du Groupe est expressément obligé de donner au titre des Arrangements du Financement en vigueur à la Date de Closing (le cas échéant); et

9.1.3.2 Toute modification des Documents Sociaux de tout Membre Clé du Groupe pour les Matières à Vêto.

9.2 Les droits de consentement par les Représentants Cinven (pour les Parties Cinven) en vertu de l'article 9.1 seront, au moment du transfert effectif des Parts Sociales de Gouvernance du Sponsor (moins huit (8) Parts Sociales au maximum) aux Parties Mezzanine suivant l'exercice valide de l'Option d'Achat Mezzanine, limités (sans préjudice de tous droits supplémentaires de protection des minoritaires des Parties Cinven tels que prévus dans un Arrangement (le cas échéant)) à un droit de veto en relation avec toute Décision de Niveau 1 et un droit de veto en relation avec la vente directe ou indirecte de tout ou substantiellement tout le Groupe Ventinori ou un refinancement du Groupe Ventinori, dans chaque cas sous réserve des limitations et exceptions qui peuvent être prévues dans un Arrangement.

9.3 Les droits de consentement par les Représentants Mezzanine (pour les Parties Mezzanine) en vertu de l'article 9.1 seront, au moment du rachat intégral des Instruments A Ventinori (le cas échéant) et des Instruments B Ventinori (le cas échéant), sauf si les Parties Mezzanine détiennent collectivement un majorité des Parts Sociales de Gouvernance à ce moment, limités (sans préjudice de tous droits supplémentaires de protection des minoritaires des Parties Mezzanine tels que prévus dans un Arrangement) aux Droits de Consentement des Minoritaires Mezzanine.

9.4 Les droits de consentement du Représentant Cinven, du Représentant Mezzanine et de Manco 1 (le cas échéant) prévus à l'article 9.1 dépendront, dans tous les cas, de la détention par les Parties Mezzanine et Manco 1 (à chaque fois, respectivement à la partie concernée) de Parts Sociales du GP et de Parts Sociales Ordinaires Ventinori.

Art. 10. Responsabilité des Administrateurs.

10.1 L'(es) Administrateur(s) n'est/ne sont pas personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

10.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été Administrateur ou un fondé de pouvoirs de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoirs et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots

«responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou fondé de pouvoirs: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un Administrateur ou fondé de pouvoirs peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoirs et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les Administrateurs ou fondés de pouvoirs en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte de l'Administrateur ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

10.3 Dans la mesure où cela est permis par la loi applicable, aucune Partie Indemnisée sera responsable de toute autre Partie Indemnisée ou tout Investisseur pour toutes les pertes subies par la Société, tout membre du Groupe Ventinori ou tout Investisseur à moins que cette perte soit engendrée par la fraude d'une Partie Indemnisée, une faute grave, un manquement volontaire, une violation de la loi ou un rupture significative de tout Arrangement ou des Statuts ou de tout Documents Sociaux des membres du Groupe Ventinori. Les Parties Indemnisées ne seront pas responsables pour les erreurs de jugement ou pour tous actes et omissions qui ne constituent pas une fraude, une faute grave, un manquement volontaire, une violation de la loi ou une rupture significative de tout Arrangement ou des Statuts ou de tout Documents Sociaux des membres du Groupe Ventinori. Toute Partie Indemnisée peut consulter un conseiller et des comptables et tout Investisseur, Administrateur, dirigeant, employé ou comité de la Société ou tout autre expert professionnel concernant les affaires du Groupe Ventinori, et à condition que la Partie Indemnisée agisse de bonne foi dans l'utilisation des conseils ou de l'opinion de ce conseiller ou de ces comptables ou de toutes autres Personnes, la Partie Indemnisée ne sera pas responsable des pertes subies par la Société ou tout membre du Groupe Ventinori en la matière.

Part V. Cession de Parts Sociales

Art. 11. Cession de Parts Sociales.

11.1 Toute cession de Parts Sociales sera soumise à la loi applicable et aux dispositions de tout Arrangement (le cas échéant).

11.2 Toute cession ou tentative de cession de Parts Sociales en violation des présents Statuts ou de toutes dispositions d'un Arrangement seront caduques, et ne seront pas opposables à la Société, les Investisseurs ou toute autre partie ainsi que le Conseil ne pourront pas donner effet à cette cession ni inscrire cette cession dans le registre correspondant ou considérer un prétendu cessionnaire des Parts Sociales comme le propriétaire de ces Parts Sociales à quelques fins que ce soit.

Part VI. Assemblées des associés

Art. 12. Droits de vote. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute Assemblée des Associés par un mandataire spécial.

Art. 13. Assemblées des Associés.

13.1 Les décisions des Associés sont prises dans les formes et avec le quorum et la(les) majorité(s) prévue(s) par les présents Statuts et tout Arrangement (dans la mesure permise par la loi), étant entendu que dans le cas où la loi applicable requiert de manière impérative un quorum et une majorité différente, ces dispositions prévaudront.

13.2 Les Décisions des Associés pourront être prises par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'entière des Associés de la Société.

13.3 A moins qu'il n'en ait été prévu autrement dans les présents Statuts ou selon le cas, dans tout Arrangement (s'il y en a un) ou selon les exigences de la loi applicable auxquelles, selon la loi impérative, il ne peut y être dérogé par les Statuts ou un accord contractuel, les résolutions d'Associés requerront généralement une majorité simple des votes pour être adoptées (c'est-à-dire le nombre de votes positifs doit être plus élevé que le nombre des votes négatifs).

13.4 Une Assemblée des Associés est convoquée par un avis de convocation adressée par courrier, par lettre recommandée, télécopie ou courriel aux Associés à l'adresse contenue dans le registre des Associés tenu par la Société. L'avis de convocation de toute Assemblée des Associés sera envoyé à chaque détenteur de Parts Sociales sept (7) Jours Bancaires au moins préalablement à la date prévue pour cette Assemblée des Associés et précisera l'ordre du jour, le lieu, la date, et l'heure de la réunion, à condition que si les détenteurs de toutes les Parts Sociales sont présents ou représentés à l'Assemblée des Associés et qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de cette Assemblée des Associés, cette Assemblée des Associés peut être tenue sans convocation préalable.

13.5 Dans le cas de résolutions circulaires des Associés, le texte de ces résolutions doit être envoyé par courrier, lettre recommandée, télécopie ou courriel aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par les présents Statuts concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

13.6 Une assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 12:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Part VII. Année sociale, Comptes annuels, Droits d'information

Art. 14. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 15. Comptes Annuels. Chaque année le Conseil du GP établit les comptes annuels lesquels sont soumis à l'Assemblée des Associés du GP.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout Associé de la Société.

Art. 16. Droits d'information. Les Associés et le Commandité disposeront des droits d'information tels que prévus par la loi et conformément aux termes de tout Arrangement (le cas échéant).

Part VIII. Distributions, Dissolution

Art. 17. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

L'Assemblée des Associés peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde ainsi que la prime d'émission peut être distribué aux Associés par une décision de l'Assemblée des Associés. L'Assemblée des Associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 18. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'Assemblée des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Part IX. Définitions, Associé unique, Loi applicable

Art. 19. Définitions.

Financement d'Acquisition

Affiliés

aura la signification indiquée dans un Arrangement (le cas échéant); signifie, lorsqu'il est utilisé en référence à une Personne, toute autre Personne (i) Contrôlée par cette première Personne, (ii) qui contrôle cette première Personne, (iii) avec laquelle cette première Personne est sous le Contrôle ordinaire d'une autre, (iv) dans le cas où cette première Personne est une personne physique, le conjoint de cette Personne, les descendants (naturels ou adoptifs) et autres parents et toute autre personne de confiance uniquement au profit de cette Personne et/ou le conjoint de cette Personne, des descendants et/ou des parents, ou (v) tout fondé de pouvoir ou administrateur de cette Première Personne ou de ses Affiliés; étant entendu que toute Personne exerçant en tant conseiller en investissement ou gérant de toute autre Personne sera considérée comme un Affilié de cette autre Personne et vice et versa; étant entendu également que deux Personnes gérées ou conseillées par le même conseiller en investissement ou le même gérant ou un de leurs Affiliés seront considérées être des Affiliés l'une de l'autre;

AKGK signifie Blitz 10-668 GmbH (qui sera renommée AKGK GmbH), inscrite auprès du registre de commerce du tribunal d'arrondissement de Munich sous le numéro HRB 189147;

AKGK

Arrangement	signifie tout pacte ou toute convention d'actionnaires et/ou de détenteurs de titres ou tout arrangement, entre autres, entre les Investisseurs, le Commandité, les Sociétés Holding et les Gérants en date de ou aux environs de la Date de Closing (le cas échéant);
Statuts	signifie les présents statuts tels qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre;
Jours Bancaires	signifie tous les jours d'ouverture des banques à Francfort-sur-le-Main pour les affaires courantes;
Panier de Dettes	aura la signification indiquée dans un Arrangement (le cas échéant);
Conseil de Gérance	signifie le conseil de gérance de la Société;
Président	signifie le président du Conseil de Gérance nommé selon les présents Statuts;
Cinven ou les Parties Cinven	signifie conjointement: <ol style="list-style-type: none"> 1. Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership 2. Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership 3. Fourth Cinven Fund (No.3-VCOC) Limited Partnership 4. Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership 5. Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership 6. Fourth Cinven Fund Co-Investment Partnership 7. Fourth Cinven Fund (MACIF) Limited Partnership 8. Fourth Cinven Fund FCPR et chacune une «Partie Cinven»;
Représentant Cinven	signifie le représentant des Parties Cinven tel qu'il peut être nommé par les Parties Cinven de temps à autre, le premier Représentant Cinven étant Cinven Limited;
Date de Closing	signifie le jour ou aux environs du 28 janvier 2011 où les statuts ont été modifiés et refondus;
Société	signifie Cintinori S.à r.l. (RCS Luxembourg B 139.247);
Contrôle (incluant les termes "Contrôle" et "Contrôlant")	signifie, pour toute Personne, le pouvoir de gérer, gouverner ou d'une toute autre manière de diriger la gestion et les politiques de cette Personne, ou de nommer les organes de gestion et de direction de cette Personne ou une majorité de leurs associés, directement ou indirectement, et par la possession de titres ayant des droits de vote, par contrat ou d'une toute autre manière. Afin d'éviter tout doute, une société de personnes («limited partnership») sera considérée comme étant Contrôlée par son commandité;
Documents Sociaux	signifie les statuts (et tous autres documents sociaux constitutifs correspondants);
Défaut	a la signification indiquée dans un Arrangement de Financement Sénior à la Date de Closing (le cas échéant);
Diskus GmbH	signifie DISKUS Einhundertsechsdachtzigste Beteiligungs-und Verwaltungs-GmbH, immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal d'arrondissement de Limburg a.d. Lahn sous le numéro HRB 4078;
Dr Bleyer	signifie Dr. Klaus Bleyer, demeurant à Alwindstraße 17, 88131 Lindau, Allemagne;
Option d'Achat Double	signifie toute option d'achat double qui peut exister entre les Parties Cinven et les Parties Mezzanine en relation avec les Parts Sociales de Gouvernance (moins de huit (8) Parts Sociales du GP) détenues par les Parties Cinven et en relation avec les Parts Sociales du GP ainsi que les actions et autres titres de Ventinori détenus par les Parties Mezzanine, à la Date de Closing (le cas échéant);
EICOM	signifie Blitz D11 – eins-fünf-drei GmbH (qui sera renommée EICOM GmbH), inscrite auprès du registre de commerce du tribunal d'arrondissement à Düsseldorf sous le numéro HRB 64859;
Equity Cure	aura la signification indiquée dans tout Arrangement (le cas échéant);
Événement de Sortie	aura la signification indiquée dans tout Arrangement (le cas échéant);
Leader de Sortie	aura la signification indiquée dans tout Arrangement (le cas échéant);
Parties au Financement	aura la signification indiquée dans tout Arrangement de Financement Sénior (le cas échéant);
Arrangements de Financement	signifie tout arrangement de financement (à l'exclusion, entre autres, afin d'éviter tout doute, des accords sur le report de paiements et autres accords en relation avec les activités commerciales) de tout membre du Groupe

	Ventinori et excédant, dans chacun des cas, un montant de EUR 1.000.000 (un million d'euros) (s'il y en a);
Restrictions Fondamentales	signifie (i) les droits de consentement des Investisseurs en vertu de l'article 9.1.1.3 (et tel qu'il peut être indiqué dans un Arrangement, le cas échéant), et (ii) toute autre Décision de Niveau 1 dans la mesure où ces décisions et/ou actions se rapportent à une modification d'un droit économique de tout Investisseur en vertu du Waterfall et/ou modifient de toute autre manière les droits économiques des Investisseurs en relation avec tout autre Investisseur (sauf indemnisation et en entier par le Leader de Sortie);
Commandité	signifie Ventinori GP S.à.r.l. (RCS Luxembourg B 157.319);
Parts Sociales du GP	signifie les parts sociales dans le Commandité;
GSC ou Parties GSC	signifie conjointement GSC European Mezzanine Luxembourg IV S.à r.l., GSC European Mezzanine Luxembourg V S.à r.l., GSC European Mezzanine Luxembourg VI S.à r.l., GSC European Mezzanine Luxembourg VII S.à r.l. et GSC European Mezzanine Luxembourg VIII S.à r.l.;
Sociétés Holdings	signifie Ventinori, la Société et Jantinori 1;
Partie Indemnisée	signifie chaque Personne qui exerce la fonction d'Administrateur;
Investisseurs	signifie les Parties GSC, les Parties NIBC, les Parties Sankaty et les Parties Cinven, Manco 1 et AMEAK, AKGK, EICOM, Langholm GmbH, Diskus GmbH, Dr. Bleyer, chacun un «Investisseur»;
Jantinori 1	signifie Jantinori 1 S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 157.261;
Jantinori 2	signifie Jantinori 2 S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 157.389;
Jasione	signifie Jasione GmbH, immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal d'arrondissement à Offenbach sous le numéro HRB 43769;
Groupe Jost	signifie Jantinori 2 et toutes ses Filiales;
Membres Clé du Groupe	signifie Ventinori, le Commandité, la Société, Jantinori 1, Jantinori 2, Jasione et Werke, collectivement, et chacun un «Membre Clé du Groupe»;
Langholm GmbH	signifie Langholm GmbH, immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal d'arrondissement à Ulm sous le numéro HRB 702035;
Test de Levier	à la signification indiquée dans tout Arrangement de Financement Sénior (le cas échéant) à la Date de Closing;
Administrateur demeurant au Luxembourg	signifie un individu qui à tout moment a sa résidence fiscale ou sa résidence professionnelle à Luxembourg;
Management ou Gérants	signifie M. Brorsen, M. Kleinke, Dr. Eichler et M. Schmidt (et chacun un «Gérant»);
Option d'Achat des Titres de Gérant	signifie l'option d'achat accordée à chacun de Ventinori et à un administrateur («trustee») nommé par Ventinori au titre d'un Arrangement (le cas échéant);
Manco 1	signifie Diskus & Langholm S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.042;
Membre Significatif	signifie Jost-Werke International Beteiligungsverwaltung GmbH, Tridac Holdings B.V. et Jost International Corporation (Michigan) et tout autre membre du Groupe Ventinori dont les comptes représentent plus de 10% du revenu annuel (déterminé sur base des derniers comptes audités du Groupe Ventinori) ou l'EBITDA (calculé selon la définition qui lui est donnée dans tout Arrangement du Financement Sénior (le cas échéant)) du Groupe Jost sur une base consolidée et selon les règles IFRS applicables;
Option d'Achat Mezzanine	aura la signification indiquée dans l'Option d'Achat Double (le cas échéant);
Droits de Consentement des Minoritaires Mezzanine	signifie les droits des Parties Mezzanine ayant trait aux matières visées aux articles 9.1.1.1, 9.1.1.3 et 9.1.1.4;
Parties Mezzanine ou GNS Représentant Mezzanine	signifie GSC, NIBC et Sankaty conjointement; signifie le représentant des Parties Mezzanine tel qu'il peut être nommé par les Parties Mezzanine de temps à autre, le premier Représentant Mezzanine étant GNS Cayman Limited;
M. Brorsen	signifie M. Lars Brorsen, résidant à Schlosstraße 6, 73540 Heubach;
M. Eichler	signifie Dr. Ralf Eichler, résidant à Alpenstrasse 2b, 633030 Dreieich-Götzenheim;

M. Kleinke	signifie M. Alexander Kleinke, résidant à Schubertstraße 5b, 37601 Holzminden, Allemagne;
M. Schmidt	signifie M. Dirk Schmidt, résidant à Falkenstraße 6, 65553 Limburg/Lahn;
NIBC ou Parties NIBC	signifie NIBC MBF Mezzanine IB B.V.;
Parts Sociales d'Origine de Gouvernance du Sponsor	signifie les un million deux cent cinquante mille Parts Sociales de la Société détenues par Cinven à la Date de Closing;
Refinancement Autorisé	aura la signification indiquée dans tout Arrangement (le cas échéant);
Utilisation Autorisée	signifie l'utilisation de toutes les facilités rendues disponibles au titre de l'Arrangement du Financement Sénior (le cas échéant) selon les termes de celui-ci;
Personne	signifie un individu, un partenariat («partnership»), une société, une société à responsabilité limitée («limited liability company»), une association, une société par actions («joint stock company»), un trust, une filiale commune («joint venture») une société de fait («unincorporated company») et une entité gouvernementale ou un service, une agence, ou une subdivision rattaché à celle-ci;
Sankaty ou Parties Sankaty	signifie conjointement Sankaty Credit Opportunities IV, L.P., Sankaty Credit Opportunities (Offshore Master) IV, L.P., Nash Point CLO LTD et Sankaty Credit Opportunities III, L.P.;
Arrangement du Financement Sénior	signifie tous les documents de financement sénior (s'il y en a) tels qu'ils peuvent être référencés dans un Arrangement (le cas échéant) avec Jasione GmbH comme emprunteur;
Assemblée des Associés	signifie l'assemblée générale et extraordinaire des Associés (ou tel qu'il peut être permis par la loi, une résolution écrite des Associés);
Associés	signifie les détenteurs de Parts Sociales de la Société;
Parts Sociales	signifie les parts sociales de la Société;
Filiales	signifie, en relation avec toute Personne, toute société, toute société à responsabilité limitée («limited liability company»), tout partenariat («partnership»), toute association ou toute autre entité commerciale (i) si dans une société, une majorité des actions ayant l'entière des droits de vote (indépendamment de la survenance de toute éventualité) pour élire les administrateurs, les gérants ou leurs représentants («trustees») est, à ce moment, détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par cette Personne ou une ou plusieurs autres Filiales de cette Personne ou une combinaison de celle-ci, ou (ii) si dans une société à responsabilité limitée («limited liability company»), un partenariat («partnership»), une association ou autre entité commerciale, une majorité de la société à responsabilité limitée («limited liability company»), d'une association ou toute autre participation similaire de celles-ci est à ce moment détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par toute Personne ou une ou plusieurs Filiales de cette Personne ou une combinaison de celle-ci. Pour les besoins des présents statuts, une Personne ou des Personnes sera/seront considérée(s) avoir une participation majoritaire dans une société à responsabilité limitée («limited liability company»), un partenariat («partnership»), une association ou autre entité commerciale si cette Personne ou ces Personnes a/ont droit à une majorité des gains ou des pertes de cette société à responsabilité limitée («limited liability company»), ce partenariat («partnership»), cette association ou autre entité commerciale, ou si cette Personne ou ces Personnes est/sont, ou a/ont la capacité de contrôler le directeur général ou le commandité de cette société à responsabilité limitée («limited liability company»), ce partenariat («partnership»), cette association ou toute autre entité commerciale;
Événement Déclencheur	a la signification indiquée dans l'Option d'Achat Double (le cas échéant) à la Date de Closing;
Ventinori	signifie Ventinori & Co S.C.A., une société en commandite par actions résultant de la transformation de Ventinori S.à r.l. en une société en commandite par actions, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.093 et dont le Commandité est le gérant unique et l'associé commandité;

Instruments A Ventinori	signifie tous certificats d'obligations préférentielles («preferred equity certificates») A (s'il y en a) tel qu'ils peuvent être émis par Ventinori à ou aux environs de la Date de Closing (le cas échéant) et/ou les termes et conditions de ceux-ci (le cas échéant);
Instruments B Ventinori	signifie tous certificats représentatifs de participation au revenu («income participating certificates») B (s'il y en a) tel qu'ils peuvent être émis par Ventinori à ou aux environs de la Date de Closing (le cas échéant) et/ou les termes et conditions de ceux-ci (le cas échéant);
Instruments C Ventinori	signifie tous titres C (s'il y en a) tel qu'ils peuvent être émis par Ventinori à ou aux environs de la Date de Closing (le cas échéant) et/ou les termes et conditions de ceux-ci (le cas échéant);
Actions Ordinaires de Ventinori	signifie les actions ordinaires de classe CS-A à CS-J de Ventinori
Groupe Ventinori	signifie Ventinori et toutes ses Filiales, excluant les filiales communes («joint ventures») et les participations minoritaires, dans chaque cas dans la mesure où les filiales communes («joint ventures») et les participations minoritaires ne sont pas directement ou indirectement Contrôlées par le Commandité (en tant que le commandité de Ventinori);
Matières à Vêto	signifie (a) Toutes les Décisions de Niveau 1; (b) Toutes les Décisions de Niveau 2; (c) Les Matières à Vêto Additionnelles;
Waterfall	aura la signification indiquée dans tout Arrangement (le cas échéant);
Werke	signifie JOST-Werke GmbH, immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal d'arrondissement à Offenbach sous le numéro HRB 42105;

Art. 20. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un Associé réunit toutes les Parts Sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 21. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts (et/ou dans la mesure où cela est autorisé par la loi et par tout Arrangement), les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

L'Associé Unique a confirmé sa parfaite connaissance de la situation de la Société et a donné décharge à tous les gérants en fonction pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

L'Associé Unique a confirmé a décidé de recomposer le conseil de gérance de la Société avec effet immédiat en,

(i) confirmant la nomination de Dr. Klaus Peter Bleyer en tant que gérant de la Société et en le nommant en tant que Président du conseil de gérance:

(ii) confirmant la nomination de M. Bruno Schick, M. Guy Davison, Mme Daniele Arendt-Michels et M. David Konings en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée et en classifiant chacun d'eux en tant que «Gérants Cinven» tout en confirmant que Mme Daniele Arendt-Michels et M. David Konings sont chacun un «Administrateur demeurant au Luxembourg» (à chaque fois tel que défini dans les statuts modifiés et refondus);

(iii) nommant Gérard Burgers en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée et en le classifiant en tant que «Gérant Mezzanine» (tel que défini dans les statuts modifiés et refondus);

(iv) nommant M. John Dercksen en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée et en le classifiant en tant que «Gérant Manco» (tel que défini dans les statuts modifiés et refondus) tout en confirmant qu'il est un «Administrateur demeurant au Luxembourg» (à chaque fois tel que défini dans les statuts modifiés et refondus);

de sorte que le conseil de gérance est maintenant composé comme suit (chaque Gérant étant nommé pour une durée indéterminée sous réserve des dispositions des statuts modifiés et refondus:

Président

1. Dr. Klaus Peter Bleyer;

Gérants Cinven

2. M. Bruno Schick;

3. M. Guy Davison;

4. Mme Daniele Arendt-Michels;

5. M. David Konings;

Gérant Mezzanine

6. Gérard Burgers;

Gérant Manco

7. M. John Dercksen.

L'Associé Unique confirme que, nonobstant la modification et la refonte des statuts de la Société (et notamment les dispositions y contenues relatives à la gouvernance) et le changement de la composition du conseil de gérance de la Société, toutes les résolutions et toutes les délégations de pouvoir décidées par le conseil de gérance avant une telle modification et refonte des statuts resteront en vigueur et effectifs, et les pouvoirs de signature existants en relation avec les comptes bancaires de la Société resteront en vigueur et effectifs sauf envoi d'une notification par la Société aux banques concernées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à quatre mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du présent procès-verbal, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4832. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011044281/1341.

(110050636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Studio Coiffure S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 3, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 111.229.

—
Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2229 Luxembourg, le 09 mai 2011.

Monsieur D'Attoma Vito

Gérant

Référence de publication: 2011063061/12.

(110071018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Studio 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 32.280.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063062/10.

(110070834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Sysema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 75.095.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011063063/9.

(110070663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

T.F.K. s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 144.211.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063064/10.

(110070150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

T.T.F., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 10, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 90.872.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063065/10.

(110070838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Tiscali Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 133.840.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 22 avril 2011 que:

- Monsieur Pasquale LIONETTI, demeurant professionnellement à I-20141 Milan (Italie), 14, Via Pietrasanta a été reconduit dans ses fonctions d'administrateur unique de la société.

- La société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du fort Rheinsheim a été reconduite dans ses fonctions commissaire aux comptes de la société

- Leur mandat prendra fin en 2012 lors de la tenue de rassemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011063071/19.

(110070889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Tishman Speyer Caffamacherreihe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.329.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.234.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2011.
Pour extrait conforme
ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2011063072/18.

(110070166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Tishman Speyer French Core I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 988.675,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.946.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2011.
Pour extrait conforme
ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2011063073/18.

(110070165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Tishman Speyer French Core II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 988.675,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.947.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2011.
Pour extrait conforme
ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2011063074/18.

(110070164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Tishman Speyer French Core III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 988.675,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.080.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2011.
Pour extrait conforme
ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2011063075/18.

(110070163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Tishman Speyer French Venture I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.003.825,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.594.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2011.
Pour extrait conforme
ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2011063078/18.

(110070159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Tishman Speyer French Venture II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.003.825,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.593.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2011.
Pour extrait conforme
ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2011063079/18.

(110070158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Tishman Speyer French Venture III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.003.825,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.592.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011063080/18.

(110070157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Tishman Speyer French Venture IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.003.825,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.599.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011063081/18.

(110070156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

KION Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.846.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

The DAMASK CHARITABLE TRUST, a charitable trust established under the laws of Jersey, acting through its trustee ALTER DOMUS (JERSEY) LIMITED established under the laws of Jersey, with registered office at Union House, Union Street, St Helier, Jersey JE2 3RF, represented by Me Philippe Prussen, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 23 March 2011 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société anonyme under the name of KION Finance S.A. which is hereby established as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

Art. 1. Form and Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of KION Finance S.A. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board (as defined below) or, in the case of a Sole Director (as defined below) by a decision of the Sole Director. It may be transferred to any other place in Luxembourg by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 21. below.

2.2. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.3. Where the Board determines that extraordinary political, economic, social, or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company. Such temporary measures will be taken by the Board and notified to the Shareholder(s) of the Company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

4.2 The Company may lend funds or otherwise advance proceeds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit. The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings and generally for its own benefit.

4.3 In a general fashion it may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed and issued share capital is set at thirty one thousand Euros (€ 31,000) consisting of thirty one thousand (31,000) ordinary shares in registered form with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 21. below.

5.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders (the "Shareholders").

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of the Shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.4. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. In the absence of a specific indication, the address indicated in the share register may be used by the Company. Shareholders may, at any time, change their address by means of a written notification to the Company from time to time.

6.5. Upon the written request of a Shareholder, a certificate recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board members or by the delegate of the Board. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

6.6. The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.2. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company.

8.1. In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the “General Meeting”) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder, any reference to decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

8.3. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Tuesday of the month of May at 11 a.m. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

8.5. Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

9.1. The General Meeting will meet upon call by the Board or the statutory auditor, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder’s address set out in the register of Shareholders. If however, all of the Shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

9.2. The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

9.3. Each share is entitled to one vote.

9.4. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.5. A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, shareholder or not as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing confirming the identity of the sender.

9.6. Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a board of directors (the “Board”) composed of at least three (3) directors who do not need to be Shareholders of the Company. For so long as the Company has a Sole Shareholder or where the Law so allows, the Company may be managed by a sole director (the “Sole Director”). All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

10.2. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.3. When a legal person is appointed as a director of the Company (the “Legal Entity”), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

10.4. The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

10.5. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

10.6. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board.

11.1. The Board shall appoint a chairman (the “Chairman”) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the

Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

11.2. The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board. Such notice may be given by the secretary.

11.4. No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

11.5. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing, whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender, another director as his or her proxy, without limitation as to the number of proxies which each director may accept and vote provided, however, that at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

11.6. Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board may be held by conference call or video conference only.

11.7. The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

11.8. The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

11.9. This Article 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.

12.1. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided such meeting or any two directors, and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision register held at the Company's registered office.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board, or the Sole Director or any one member of the Board and the secretary.

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the Board or to any manager(s) or other agent(s), who need not be member of the Board or Shareholder, acting alone or in concert. They may constitute committees deliberating under such terms as the Board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be member of the Board or Shareholder and appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a Sole Director, the signature of the Sole Director or (iii) the sole signatures of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests.

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm subsidiary of or affiliated to the Company.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such

affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and this transaction, and the director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

16.4. If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision register.

16.5. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Supervisory auditor(s).

17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several supervisory auditors (commissaire(s) aux comptes). The supervisory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

17.2. The supervisory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The supervisory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first December of each year.

Art. 19. Allocation of profits.

19.1. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

19.2. The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

19.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

19.4. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 20. Dissolution and Liquidation.

20.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 21. below.

20.2. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding the liquidation. This General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

20.3. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on the date of incorporation and ends on 31 December 2011.

The first annual General Meeting will be held in 2012.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to thirty one thousand (31,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Sole Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent so that the sum of thirty one thousand Euro (€ 31,000) is at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to EUR 1,200.

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. the following persons are appointed as directors of the Company:

- Delphine André, Director, born on 23 July 1973 in Nancy, France, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Franck Doineau, director, born on 15 August 1969 in La Guerche de Bretagne, France, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Manfred Schneider, director, born on 3 April 1971 in Rocourt, France, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

for a term expiring at the annual General Meeting to be held in 2016;

2. that Deloitte S.A., having its registered office at 560 Rue de Neudorf L-2220 Luxembourg is appointed as supervisory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a term expiring at the annual General Meeting to be held in 2016; and

3. that the registered office of the Company is established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

The DAMASK CHARITABLE TRUST, un charitable trust établi selon le droit de Jersey agissant par le biais de son trustee ALTER DOMUS (JERSEY) LIMITED ayant son siège social à Union House, Union Street, St Helier, Jersey JE2 3RF, représenté par Me Philippe Prussen, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 mars 2011, (cette procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination KION Finance S.A. qu'elle déclare constituer comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de KION Finance S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil (tel que défini ci-après) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (tel que défini ci-après) par une décision de l'Administrateur Unique. Il pourra être transféré à tout autre endroit au Luxembourg par une par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

2.2. La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

2.3. Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la

Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise. De tels mesures temporaires seront prises par le Conseil et notifiées à/aux Actionnaire(s) de la Société.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres de créances et de certificats de créance ou toute sorte d'instruments de dettes ou de capital.

4.2. La Société peut prêter des fonds ou faire d'autres avances utilisant des sommes, y compris sans limitation, résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre de capital ou de dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

4.3. La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à toute tierce personne pour ses propres obligations et engagements, et de manière générale pour son propre bénéficiaire.

4.4. D'une manière générale, elle peut effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

4.5. La Société peut de manière générale employer toutes techniques et instruments en relation avec ou relatif à un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation, des techniques et instruments créés pour protéger la Société contre les risques de crédit, d'échange de devises, de taux d'intérêt et autres risques.

4.6. Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires sous forme nominative avec une valeur nominale de un euro (€ 1,-) euro chacune.

5.2. Le capital social pourra être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

5.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions.

6.1. La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les "Actionnaires").

6.2. Les actions sont et resteront nominatives.

6.3. Un registre de(s) Actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.4. Les Actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toute communication et annonce pourra être envoyée. A défaut d'indication spécifique, l'adresse inscrite dans le registre des Actionnaires pourra être utilisée par la Société. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse au moyen de l'envoi d'une notification écrite à la Société.

6.5. A la requête écrite d'un Actionnaire, un certificat confirmant l'inscription de cet Actionnaire au registre des actionnaires est délivré. Les certificats ainsi émis ont la forme et porte les mentions et numéros d'identification qui seront déterminées par le Conseil. Ces certificats sont signés manuellement ou par fac-similé par un deux membres du conseil ou par le délégué du Conseil. Les certificats perdus, volés ou abîmés sont remplacés par la Société aux conditions de preuve, obligations et indemnités qui seront jugées satisfaisantes par la Société, étant entendu que les certificats abîmés doivent être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

6.6. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. En cas d'indivision ou si la propriété d'action(s) est contestée, toutes les personnes alléguant un droit concernant ces actions doivent nommer un seul représentant pour représenter cette/ces action(s) envers la Société. A défaut de nommer un tel représentant, les droits attachés à cette/ces action(s) sont suspendus.

Art. 7. Transfert des actions.

7.1. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

7.2. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des Actionnaires de la Société.

8.1. Dans le cas d'une pluralité d'Actionnaires, toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

8.2. Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

8.3. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le second mardi du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.4. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.5. D'autres assemblées des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation.

9.1. L'Assemblée Générale sera convoquée par le Conseil ou le commissaire aux comptes, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à tout Actionnaire à son adresse portée au registre des Actionnaires. Cependant, si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et s'ils confirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

9.2. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

9.3. Chaque action donne droit à une voix.

9.4. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

9.5. Un Actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire, actionnaire ou non, par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

9.6. Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou moyennant des moyens de communication similaires grâce auxquels (i) les Actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler aux autres participants, (iii) l'assemblée est transmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée moyennant ces moyens est équivalente à une présence physique.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration (le "Conseil") composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être Actionnaire de la Société. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique"). Toutes les références dans les présents Statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

10.2. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.

10.3. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

10.4. Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

10.5. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

10.6. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil.

11.1. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

11.2. Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

11.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil. Cet avis de convocation peut être émis par le secrétaire.

11.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

11.5. Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit, soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire sans limitation quant aux nombres de procurations qu'un administrateurs pourra accepter et voter à condition, toutefois, qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil pourra être tenue uniquement au moyen de conférence téléphonique ou visioconférence.

11.7. Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

11.8. Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

11.9. Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique.

12.1. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé cette réunion ou par quelconque deux administrateurs, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique ou un quelconque membre du Conseil d'Administration et le secrétaire.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et de représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tout membre du Conseil ou à tous gérant(s) ou autre(s) agent(s), qui ne doivent pas nécessairement être membre du Conseil ou Actionnaire, agissant seuls ou conjointement. Ils peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le Conseil. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membre du Conseil ou Actionnaire, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel

dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

16.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

16.4. Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

16.5. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes.

17.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(seront) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et sera(seront) rééligible(s).

17.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(seront) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine son(leur) nombre, son(leur) rémunération et la durée de son(leur) mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices.

19.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

19.2. L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

19.3. Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

19.4. Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, il sera perdu pour celui-ci et retournera à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 20. Dissolution et Liquidation.

20.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

20.2. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

20.3. Une fois les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux détenteurs des actions de la Société.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

68921

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000 €) est mis à la libre disposition de la Société, une preuve de laquelle a été présentée au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de € 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs de la Société:

- Delphine André, administrateur, né le 23 juillet 1973 à Nancy, France, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- Franck Doineau, administrateur, né le 15 août 1969 à La Guerche de Bretagne, France, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- Manfred Schneider, administrateur, né le 3 avril 1971 à Rocourt, France, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; pour une durée se terminant à l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2016.

2. que Deloitte S.A., avec siège social à 560 Rue de Neudorf L-2220 Luxembourg sera nommée commissaire aux comptes de la société jusque l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2016.

3. que le siège social de la société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PRUSSEN - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mars 2011. Relation: LAC/2011/13687. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt. -

Luxembourg, le vingt-cinq mars de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011044378/560.

(110050072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Texhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.648.

—
EXTRAIT

L'Adresse de Monsieur Domenico Piovesana, Administrateur est actuellement Via A. Fogazzaro, 3 – CH-6901 Lugano (Suisse) au lieu et place de Via F. Pelli, CH-6901 Lugano (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2011.

Le Mandataire

Référence de publication: 2011063099/13.

(110070944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Tishman Speyer French Venture V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.003.825,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 134.596.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011063082/18.

(110070155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Tishman Speyer French Venture VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.003.825,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 134.598.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011063083/18.

(110070154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Tishman Speyer Karlshoefe G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 133.077.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011063084/18.

(110070153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.725,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.378.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011063085/18.

(110070152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Tishman Speyer Q106 G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.139.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011063086/18.

(110070196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Trendiction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.359.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 10 mars 2011 que:

- M. Thibaut BRITZ, administrateur de la société, né le 21 janvier 1981 à Luxembourg, demeurant au 65, rue Mme Mayrisch, L-3489 Dudelange a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011063090/17.

(110070667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

TowerView Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 138.239.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.
Pour le Conseil d'Administration
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011063087/13.

(110070250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Trendiction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 145.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/05/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011063089/10.

(110070179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Tekimar Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.507.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.
CMS Management Services S.A.
Administrateur
Catherine Noens
Représentant Permanent

Référence de publication: 2011063095/15.

(110070230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Tekimar Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.507.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.
CMS Management Services S.A.
Administrateur
Catherine Noens
Représentant Permanent

Référence de publication: 2011063096/15.

(110070231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

TrizecHahn Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 71.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011063091/11.

(110070923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

The Clover, Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 149.293.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011063101/9.

(110070789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Tobema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 148.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063102/10.

(110070362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Premier Education Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.043,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 139.962.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 avril 2011

- Gilles Jacquet, a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 29 Avril 2011;
- Tek Yok Hua, a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 29 Avril 2011;
- Monsieur Onno Bouwmeister avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg est élu par les associés en date du 29 Avril 2011 en tant que gérant de catégorie B pour une durée indéterminée
- Monsieur Rajindar Singh avec adresse professionnelle au 112, Robinson Road, Singapour est élu par les associés en date du 29 Avril 2011 en tant que gérant de catégorie A pour une durée indéterminée

En conséquence de quoi, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg
- Onno Bouwmeister, gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L- 2163 Luxembourg
- Rajindar Singh, gérant, avec adresse professionnelle au 112, Robinson Road, Singapour

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2011064972/23.

(110072851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

TS Koenigsallee Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.404.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011063112/18.

(110070198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

TS Nautilus (Friedrichstrasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.983.400,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.554.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011063113/18.

(110070218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

TS Nautilus (Hahnstrasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.859.300,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.560.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011063114/18.

(110070171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Tomsif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 136.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011063103/9.

(110070962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Top Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3250 Bettembourg, 33, rue Emile Klensch.
R.C.S. Luxembourg B 103.526.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063104/10.

(110070841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Transfert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfeld, 66, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 100.437.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063107/10.

(110070244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Société Internationale de Réalisations Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 94.217.

L'an deux mille onze, le trente mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «SOCIETE INTERNATIONALE DE REALISATIONS IMMOBILIERES S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss (Grand Duché de Luxembourg), constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, alors notaire de résidence à Echternach, en date du 18 mars 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 154 du 7 juin 1988, page 7.322, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.217 (la «Société»), et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 11 juillet 2006 suivant acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1792 du 26 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frank PROBST, administrateur, demeurant à B-4780 St. Vith, 45, Hauptstraße.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anita JUNK, employée privée, demeurant à B-4780 St. Vith, 103B, Route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Pierrette WEYERICH, employée privée, demeurant à L-7653 Heffingen, 1, Op Praikert.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination de Monsieur Frank PROBST comme liquidateur de la Société.

3 Détermination des pouvoirs à conférer au liquidateur de la Société et de la rémunération du liquidateur.

ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

v) La présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Frank PROBST, administrateur, demeurant professionnellement à B-4780 St. Vith, 45, Hauptstraße (Belgique) comme liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide que, en exerçant ses fonctions conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi de 1915»):

- le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la Loi de 1915;

- le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur;

- le Liquidateur pourra renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il pourra accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition;

- le Liquidateur pourra, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la Loi de 1915, racheter des actions émises par la Société;

- le Liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation;

- le Liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixera, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers;

- le Liquidateur pourra valablement et sans limitation engager la Société envers des tiers par sa seule signature, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Dont acte, fait et passé à Ingeldorf, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: F. Probst, A. Junk, P. Weyerich, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 31 mars 2011. Relation: RED/2011/709. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011057345/78.

(110064649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.